



## DÉCLARATION LIMINAIRE CSA du 09 novembre 2023

### **Dans la ville des lumières, le dialogue social brille par son absence ...**

Monsieur le Président,

Nous nous voyons dans l'obligation au vu des derniers CSA de vous rappeler les règles élémentaires le régissant.

En effet, notamment lors des 2 derniers CSA , nous avons pu constater les manquements suivants :

- envois tardifs des documents de travail
- sur la composition du CSA : vous avez l'obligation de nous informer de la nomination des experts au préalable et leur temps de présence doit se limiter uniquement au temps du sujet concerné (cf art 4 et 13 du règlement intérieur)
- l'attaché d'administration du service, sauf à ce qu'il tienne le rôle de secrétaire de séance ce qui n'est plus le cas, n'a pas à être présent au CSA (cf règlement intérieur)

En outre, Monsieur le Président, nous vous rappelons également que le CSA est une instance de dialogue social qui a été créé afin de développer une vision intégrée des politiques de ressources humaines et des conditions de travail.

Force est de constater que lors des CSA du Rhône, le dialogue social est absolument absent.

Vous affichez, Monsieur Le Président, une posture d'ouverture et d'écoute mais très clairement vos décisions sont déjà totalement prises, et ce, de manière entièrement arbitraire et unilatérale.

Ainsi chaque projet présenté est en fait déjà acté, ceci confine à une mascarade de mauvais goût. Vous feignez écouter mais n'entendez pas.

Vous utilisez le CSA pour asseoir votre autorité et faire passer des idées qui ne sont en fait jamais débattues.

D'autre part, concernant la note de service sur les permanences de service, les DPIP ont eu un positionnement qui nous questionne.

En effet, les DPIP ont refusé d'échanger avec leurs équipes de CPIP qui sont pourtant au coeur de la permanence. Même si cette note de service n'est pas votée, on peut tout de même en discuter et en débattre de manière constructive, surtout lorsqu'on sait que les DPIP y travaillent depuis plusieurs mois .

Puisqu'il nous a été répondu que cette note de service revenait sur des dispositions anciennes Nous demandons à avoir communication de la première note qui a permis que des tâches soient transmises des CPIP au DPIP, il y a plusieurs années.

Un document à ce sujet existe forcément pour justifier ce nouveau changement, tout comme la note ministérielle sur les appels du SCJE. Ce serait sinon manquer totalement de transparence.

Le CSA n'est que le reflet d'un mal-être global de l'ensemble du SPIP de Rhône, mal-être que nous vous exprimons depuis plus d'un an.

Votre absence de réponse à ce sujet est d'ailleurs à l'origine de la demande intersyndicale de la tenue d'un CSA Spécial hygiène et sécurité.

Il semble essentiel également aujourd'hui de procéder à un appel d'offre pour un nouvel assistant de prévention au sein du service, poste désormais vacant depuis le 31/08/2023.

Enfin Monsieur le Président, nous souhaitons renouer avec un véritable dialogue social tant au sein du CSA que dans l'ensemble du service.

Le dialogue et la communication ne doivent pas être juste une illusion.

**...LE SPIP 69 s'éteint**